



24 h sur 24 • confidentiel et gratuit

## Communiqué de presse

### **Le Bureau de vérification de la publicité (BVP) nie l'homophobie.**

Vendredi soir 15 juin 2001, lors de l'émission « on ne peut pas plaire à tout le monde » sur France 3, nous découvrons trois nouveaux spots TV réalisés par Eric Rochant pour une agence d'intérim (dont nous ignorons l'identité) mettant en scène des situations de racisme, d'harcèlement sexuel et d'homophobie en milieu professionnel.

#### **Le BVP censure un spot TV**

Nous apprenions que le spot TV « homophobie » n'avait pas reçu l'aval du BVP pour passer sur les chaînes hertziennes et câblée. Il est tout simplement censuré par l'avis négatif émis par le BVP.

Le spot « harcèlement sexuel » a obtenu une autorisation de passage sur les chaînes câblées. Le spot « racisme » est autorisé sur l'ensemble des chaînes télévisées.

Il semblerait que le BVP a hiérarchisé les modes de discriminations professionnelles en censurant les sujets les plus tabous. Il participe de ce fait au non dit et à l'exclusion des victimes de cette situation. Maintenir le silence cautionne cette discrimination.

A la veille de la Gay Pride de Paris nous assistons à des réflexes de comportements d'exclusion incompréhensibles. Les situations mentionnées dans ces spots sont-elles trop véridiques, trop courantes pour être « montrées » ?

Nous sommes témoins tous les jours sur Sida Info Droit et Ligne Azur d'appels de personnes, victimes d'homophobie sur leur lieu de travail. Au nom de toutes ces personnes et de notre lutte contre les discriminations sexuelles de tous ordres, nous demandons au BVP de réexaminer sa position « discriminante » et d'accepter la diffusion de ce spot au nom du travail de sensibilisation du public.

Contact :

Thierry Lesellier, Responsable Communication  
01 44 93 16 30 ou 06 85 43 78 12